

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 3 mars 2015 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Denis STOLF, maire de Treveray, vice-président,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Dany EDOT, représentant M. ANTOINE, maire de Bure,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Henri FRANÇOIS, commune de Saudron,
- M. Daniel LHUILLIER, maire d'Abainville,
- M. Didier POIROT, représentant M. MARTIN, maire de Gondrecourt,
- Mme Claire PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Pierre SUCK, commune de Lézeville,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Michel MARIE, représentant M. LERAY, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- Mme Martine HURAUT, représentant M. BAILLET, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, Mlle Laetitia COLON et Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient représentés :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller général de la Meuse, président,
- M. Roland CORRIER, conseiller général de la Meuse,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- M. Yves THERIN, MEDEF.

Etaient excusés :

- Mme Nelly JAQUET, conseillère régionale de Lorraine,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Christian DUBOIS, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller général de la Meuse,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
- M. Pascal NAUDIN, représentant M. le Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Michel FERAT, ASN,

Etait invité :

- M. Christophe PETITJEAN, commissaire aux comptes.



En l'absence de M. CANOVA, la séance est présidée par M. STOLF, vice-président du CLIS.

1) Approbation du PV du CA du 26 janvier 2015

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 septembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention (M. MARIE).

2) Arrêté des comptes 2014

M. OLLIVIER présente les comptes 2014. La dotation annuelle a diminué dans de faibles proportions (- 1%). Les dépenses sont également en baisse sur de nombreux postes (sonorisation, entretien des locaux, parutions presse, études et recherches, taxe sur les salaires puisque le CLIS est dorénavant exonéré). Le déficit de 8 500 € est lié à l'amortissement du film documentaire, mais la situation financière est très positive (environ 165 000 € de trésorerie).

Suite aux observations de MM. LHUILLER et SUCK, il est indiqué que le montant de la dotation de l'Etat est fixée par le ministère chaque année (inscription en loi de finance puis arbitrage éventuel). La part des producteurs correspond à ce montant divisé par trois, sans lien avec leur activité.

En réponse à M. MARIE (qui regrette de ne disposer des documents qu'au moment de la réunion), M. PETITJEAN précise que l'estimation du bénévolat est basée sur le nombre d'heures passées par les membres du CLIS au titre de ses activités, payées au SMIC non chargé.

Suite aux observations de MM. DELERUE et MARIE, il est rappelé que la créance du CLIS sur l'Etat (219 000 € correspondant aux dépenses du CLIS en 2007 non remboursées par l'Etat) reste inscrite dans le bilan, et ce tant que le CA ne décide pas de la retirer. Le ministère a donné un accord de principe pour que le CLIS puisse demander des crédits au-delà de la dotation annuelle pour des projets identifiés. Toutefois, la demande faite en ce sens à l'occasion de la réalisation du film documentaire n'a pas eu de suite favorable.

M. FRANÇOIS constate que le coût du local de Bar le Duc est important et s'interroge sur la nécessité de le conserver. M. STOLF propose d'y réfléchir en cours d'année.

M. STOLF soumet au vote l'arrêté des comptes 2014 qui est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins deux abstentions (MM. MARIE et FLEURY).



M. OLLIVIER présente le projet de budget 2015 qui reprend globalement les chiffres de 2014, avec une augmentation des lignes « Etude et recherche » (expertises éventuelles des rapports de l'ANDRA prévus cette année, mise en place de l'état de référence sanitaire si besoin) et « Déplacements » (à priori deux déplacements cette année à Cadarache et La Hague).

M. LHUILLIER s'interroge sur la capacité du CLIS à proposer des activités supplémentaires pouvant justifier une hausse de la dotation. M. JAQUET confirme que cela permettrait certainement d'amplifier certaines initiatives (Lettre du CLIS, déplacements, expertises) ou de mettre en œuvre des projets spécifiques (comme le film documentaire). Mais dans la situation actuelle, compte-tenu du reliquat constaté chaque fin d'année (qui est indispensable pour pouvoir continuer les activités pendant les 6 premiers mois, la dotation étant versée tardivement), il serait surprenant que le CLIS obtienne un supplément.

5) Questions diverses

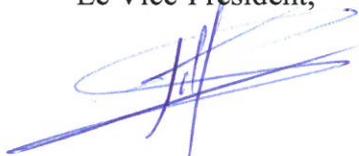
- M. JAQUET fait part de l'intervention de Mme ROYAL, ministre de l'écologie, lors du débat sur la loi « Transition énergétique » au Sénat. Un projet de loi spécifique sur le projet de stockage devrait être déposé en 2016.
- M. STOLF indique que la réponse de l'ANDRA relative aux acquisitions foncières est dans le dossier, à jour au 31/12/14, avec deux compléments portant sur des acquisitions formalisées en tout début d'année 2015. Il fait part de la demande de M. MICHEL (ASODEDRA) de disposer également du prix de ces acquisitions (comme cela avait été fait dans le dernier document). Mme HURAUT transmettra cette demande aux services généraux de l'ANDRA.
En réponse à M. MARIE, qui s'étonne de l'importance de la surface concernée (forêts et terres agricoles) au regard des besoins liés au projet de stockage, Mme HURAUT précise que l'ANDRA constitue des réserves foncières, d'une part en vue d'échanges ultérieurs (afin d'éviter le recours à l'expropriation), d'autre part au titre de la sécurisation de ses actifs.
- M. JAQUET rappelle l'organisation dans le cadre de la démarche commune CLIS/ANCCLI/IRSN, du séminaire sur la question de la sûreté d'un stockage en cours d'exploitation, qui se déroulera à Paris les 9 et 10 avril. Le CLIS prenant en charge l'hébergement de ses membres, il convient d'informer le secrétariat de son inscription, qui se fait directement auprès de l'IRSN.



- M. STOLF fait part de la parution du décret de désignation des membres du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sûreté Nucléaire. Mme Marie-Pierre COMETS en a été nommée présidente.
M. JAQUET constate que l'ANCCLI dispose de 5 représentants mais que le CLIS n'a jamais été sollicité pour proposer la candidature de l'un de ses membres. Des explications seront demandées à l'ANCCLI. Il ajoute par ailleurs qu'un courrier signé par les présidents du CLIS et de l'ANCCLI sera adressé prochainement au président de l'ASN afin de demander la participation d'un membre du CLIS aux travaux relatifs à l'élaboration du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs.
- M. JAQUET signale que M. LIEHN, membre du CLIS au titre des personnalités qualifiées, a confirmé qu'il ne souhaitait plus être membre du CLIS. Il y a donc deux places disponibles dans ce collège.
- En réponse à M. MARIE, Mme HURAUT indique que le marché passé par l'ANDRA pour des missions d'ingénierie relatives à la coûtenance et à l'estimation des coûts porte, entre autres, sur le contrôle et l'optimisation des coûts du projet de stockage. S'agissant du coût du stockage, l'ANDRA a transmis son estimation au ministère chargé de l'énergie en octobre 2014. Après consultation de l'ASN et des producteurs, l'Etat arrêtera et publiera une nouvelle évaluation des coûts du stockage.

A Bure, le 06/07/15

Le Vice-Président,



Denis STOLF

